# Compte rendu de la réunion du comité du 28 janvier 2022

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président, Mesdames Simone Beissel, Claire Angelsberg ; Messieurs Pollo Bodem, Paul Greis, Joseph Schoellen, Marc Vanolst, Tom Jungen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly, Bruno Alves, Fernand Wies, Alain Gillet, François Benoy (visioconférence), Maurice Bauer (visioconférence), membres, Monsieur Gilles Didier, membre avec voix consultative.

Excusés : Monsieur André Weidenhaupt

**Séance publique**

1. **Participation aux charges : demande de suppression du raccordement chambre à vannes Milbech par le SIDERE**

En date du 4 novembre 2021 le SIDERE a demandé la suppression du raccordement de la chambre à vannes « Milbech » à Contern du fait que ce raccordement n’est plus utilisé depuis le 7 janvier 2021. Le président du SIDERE a donné des explications, qui ne reflètent pas les chiffres du SEBES et finalement le comité a décidéde reporter ce point à l’ordre du jour d’une prochaine réunion en chargeant les Directions respectives de clarifier la situation.

1. **Zones de protection : Approbation de la convention de l’animateur de captage du SIAS**

Le comité approuve la convention de coopération régionale du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS concernant les programmes de mesures des zones de protection autour des captages d’eau potable en application de l’article 44(9) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

1. **Approbation de décomptes de travaux finalisés**

Le comité arrête les décomptes des travaux suivants :

1. sub article budgétaire 13022 : le décompte des travaux pour l’élaboration des zones de protection du lac de la Haute-Sûre au montant total de 1.488.346,24- € hors taxes ;
2. sub article budgétaire 13026 : le décompte des travaux du déplacement des conduites au circuit de la foire au Kirchberg au montant total de 38.292,60- € hors taxes ;
3. sub article budgétaire 13043 : le décompte des travaux du nouveau raccordement au Bridel de la Commune de Kopstal au montant total de 475.865,05- € hors taxes ;
4. sub article budgétaire 13044 : le décompte des travaux du nouveau raccordement de la Ville de Luxembourg à Cloche d’Or au montant total de 197.650,96- € hors taxes ;
5. sub article budgétaire 15004 : le décompte des travaux du renforcement du traitement d’Esch-sur-Sûre pour l’élimination efficace de métabolites de pesticides au montant total de 423.213,75- € hors taxes ;
6. sub article budgétaire 15007 : le décompte de la reprise de la conduite Ernster-Widdebierg au montant total de 1.970.188,75- € hors taxes

et décide de prélever  4.593.557,35€ du fonds pour nouveaux investissements du passif du bilan à l’article Apport des membres-preneurs.

1. **Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction – Suivi**

Le comité reporte les festivités jusqu’au printemps et ce en présence des ministres de l’Intérieur et de l’Environnement, du Climat et du Développement Durable et prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction.

1. **Servitudes : Demande d’indexation des indemnités par un propriétaire**

Vu la requête d’un des propriétaires d’un terrain sur lequel une servitude a été signée en 2004 avec le SEBES, mais dont l’acte notarié n’est toujours pas réalisé, raison pour laquelle ce propriétaire demande une indexation du montant dû.

Sachant que les indemnités non payées jusqu’à ce jour pour la conduite entre Schankengraecht et Junglinster s’élèvent à un montant total de 56.420€ à l’indice de consommation de 2003, soit 0,8€ par m2.

De cette manière, le comité décide d’indexer les indemnités non payées jusqu’en 2022 ainsi que les servitudes futures à 1,4€/m2 pour toutes les servitudes de passage pour les prochains projets du SEBES.

1. **Affaires du personnel : Création de poste**

Le comité décide de créer un posted’employé communal pour le service Laboratoire au groupe d’indemnité B1, sous-groupe technique en vue du remplacement d‘un départ en retraite.

**Séance à huis clos :**

***Personnel : engagement d’un employé communal, groupe d’indemnité B1 au laboratoire***

Le Comité nomme une personne comme fonctionnaire communal au service réseaux et ouvrages classement au groupe traitement A1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1ier mars 2022.

***Personnel : engagement d’un employé communal, groupe de traitement B1 à la réception***

Le Comité nomme une personne comme employé communal pour la réception avec une décision de classement au groupe traitement B1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1ier mai 2022.

***Personnel : engagement d’un employé communal, groupe d’indemnité C1 à la réception***

Le Comité nomme une personne comme employé communal pour la réception avec une décision de classement au groupe traitement C1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1ier mai 2022.